

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
PRELEVEMENT D'EAU SOUTERRAINE EN VUE DE LA CONSOMMATION
HUMAINE ET ENQUETE PARCELLAIRE**

COMMUNE DE SAIGNON

Par arrêté préfectoral du 19 mars 2010, il a été prescrit, sur le territoire des communes de Saignon et Caseneuve, une enquête publique conjointe relative à la mise en place des périmètres de protection -Forage Fangas F2- en vue de la déclaration d'utilité publique, de l'autorisation de prélèvement, de l'autorisation de distribuer et de traiter de l'eau au public et enquête parcellaire en vue de l'établissement des servitudes, demande présentée par la communauté de communes du Pays d'Apt.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés en Mairie de Saignon. Les pièces du dossier seront également déposées en Mairie de Caseneuve, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public du mardi 13 avril 2010 au jeudi 29 avril 2010 inclus.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur: Monsieur Gérard ARDILOE, géomètre expert.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

En Mairie de Saignon, le mardi 13 avril 2010 de 9h à 12h

En Mairie de Saignon, le jeudi 22 avril 2010 de 9h à 12h

En Mairie de Saignon, le jeudi 29 avril 2010 de 9h à 12h

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes, demander communication des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées au préfet de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Bureau du Contrôle de Légalité et des Affaires Foncières)